

Tarifs mensuels 2026

CCN de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie-
Traiteur, Poissonnerie (détail et gros), Ecailler,
traiteur de la mer (IDCC 3254)
Adhésion individuelle facultative Salarié

À compter du 1^{er} janvier 2026

La cotisation suivante est applicable à tous les salariés liés par un contrat de travail du **secteur professionnel spécifique de la Boucherie**.

	Option 1	Option 2
Salarié	+ 15,45 €	+ 29,59 €

La cotisation de l'option est prélevée mensuellement, à terme échu, sur votre compte bancaire ou postal.